Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260605-2026064CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 064

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 29 mai 2026 **Date d'affichage : 29 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. JONNET, M. LAURENT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BOUVIER, M. DECOURCELLE (pouvoir Mme GOBAILLE), M. GUILLOUX (pouvoir M. BAGOURD), M. JERABEK (pouvoir M. CARTA), Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir Mme THOMAS), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. SAVIGNAC),

Secrétaire de séance : M. COUGARD

SENATORIALES - ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 6 mai 2026 NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. Christian PARISOT, M. Jean-Pierre BORELY, M. Archibald BAGOURD, M. Laurent THOMAS
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste A : ***« Cesson-Sévigné, l'avenir avec vous »***
1. Olivier GARO, 3 rue du Vivier
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 04/04/1980 à Brest (29)
2. Françoise PHÉLIPPOT, 3 rue Heinrich Hertz
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 07/04/1954 à Provins (77)
3. Bantiebou KANGO, 8 rue des Saules
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 01/11/86 à Cinkasse (TOGO)
4. Patricia DELAUNAY, 19 rue du Roquet
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 12/02/1962 à Vitré (35)
5. Tanguy NICOLAS, 3 rue des Tusseaux
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 23/03/1993 à Loudéac (22)
6. Emmanuelle GAUTIER, 24 rue des Pins
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 20/05/1972 à Angers (49)
7. Christophe LATRON, 3 Boulevard de Dézerseul
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 02/03/1960 à Malo-les-Bains (59)
8. Laurence DUBOURG, 26 rue du Champ Mondain
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 27/12/1976 à Lille (59)
9. Patrick PLEIGNET, 7 rue de la Tremblaie
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 21/02/1947 à Fez (Maroc)

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260605-2026064CM-DE

Liste B : ***« Cesson-Sévigné solidaire et écologique »***
1. Amandine MENGUY-CHAPUIS, 17 rue du Petit Marais
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 26/09/1980 à Aix-en-Provence (13)
2. François RICHARD, 3A rue Robert de Moucon
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 21/02/2007 à Rennes (35)
3. Léa DELOUVIN, 16A allée des Rosiers
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 21/02/1977 à Reims (51)
4. Patrick ANNE, 3 rue des Petits Champs
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 27/10/1952 à Paramé (35)
5. Aurélie SEVAUX, 7 rue de Bel Air
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 15/01/1985 à Rennes (35)
6. Jean-Claude RIBIERE, 34 rue des Ormeaux
35510 CESSON-SEVIGNE
né le 17/03/1960 à Dakar (Sénégal)
7. Perrine DALIBERT, 32 rue des Lauriers
35510 CESSON-SEVIGNE
née le 15/05/2007 à Rennes (35)

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales et rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux sont délégués titulaires de droit.
Le maire indique que doivent être élus les 9 délégués suppléants.

- De 9 000 habitants à 30 799 habitants : les conseillers municipaux, qui sont tous délégués de droit, n'élisent que des suppléants, selon le mode de scrutin suivant :

***c) Élection des délégués* suppléants**
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 31
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :
- **liste « Cesson-Sévigné, l'avenir avec vous »** : 25 voix
- **liste « Cesson-Sévigné solidaire et écologique »** : 6 voix

Le quotient applicable est : 31 / 9 = 3,44
La **liste « Cesson-Sévigné, l'avenir avec vous »** obtient : 25 / 3,44 = 7,26, soit 7 sièges
La **liste « Cesson-Sévigné solidaire et écologique »** obtient : 6 / 3,44= 1,74, soit 1 siège

Le dernier siège est attribué à la liste majoritaire, la liste A.
Ainsi, 9 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste « Cesson-Sévigné, l'avenir avec vous : 8 sièges
Liste « Cesson-Sévigné solidaire et écologique » : 1 siège

Fait à Cesson-Sévigné, le 12 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,

MAIRIE de CESSON-SEVIGNE Ille-et-Vilaine

Jean-Pierre SAVIGNAC